

FORMATION CONTINUE

OUVRIER PAYSAGISTE HAUTEMENT QUALIFIÉ

OUVRIER PAYSAGISTE HAUTEMENT QUALIFIÉ



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Diplôme :

Brevet Professionnel
Aménagements Paysagers
(Diplôme de niveau IV du Ministère
de l'Agriculture)

Prérequis :

Savoirs de base

Lieu de formation :

CFPPA de Verdilly
(5 km de Château-Thierry)

Dates : Déc. 2018 - Oct. 2019

Effectif : 8 à 12 personnes

Le métier

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des entreprises privées de travaux paysagers et des structures publiques (services techniques des collectivités territoriales), dans les secteurs de la création et de l'entretien.

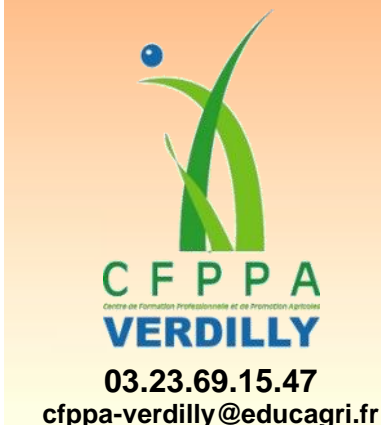
Chef d'équipe paysagiste, agent/ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste, conducteur de travaux espaces verts.

Le titulaire de ce diplôme réalise les opérations techniques (préparation des sols, plantation, maçonnerie paysagère, tonte, taille, traitement...) de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport. Il assure l'entretien et la maintenance courante du matériel qu'il utilise. Il peut être amené à diriger ou animer une équipe d'ouvriers paysagistes.

S'il est responsable d'entreprise, régisseur ou gérant, le titulaire de ce diplôme assure la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise en toute autonomie.

Publics et conditions d'admission

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Salarié en reconversion
- Contrat de professionnalisation
- Avoir 18 ans ou plus
- Justifier d'une année d'activité professionnelle et d'un diplôme de niveau V ou 3 années d'activité professionnelle
- Faire preuve d'une motivation satisfaisante et réussir les tests d'entrée



La formation

Le Brevet Professionnel Aménagements Paysagers comporte 12 blocs de compétences pour une durée maximum de 1120 heures en centre et 350 heures de stage pratique en entreprise.

Contenu

Les modules généraux

- Le traitement de l'information : expression et communication, mathématiques, informatique
- Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager: liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement

Les modules professionnels

- Le projet professionnel : projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale
- La gestion de l'entreprise de travaux paysagers : filière paysage, gestion d'entreprise
- La communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité
- Le végétal et son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation)
- Les infrastructures paysagères : maçonnerie paysagère, système d'arrosage
- Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels

Les modules techniques

- La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille
- La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère, réseau d'arrosage
- La gestion différenciée
- Bassins, cascades et pièces d'eau

La formation en milieu professionnel

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.

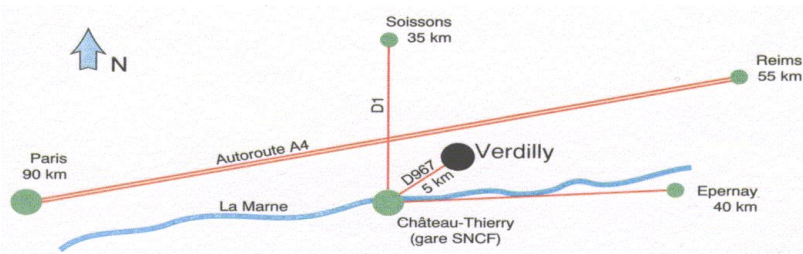
Possibilité d'étaler sa formation ou de suivre une partie de la formation.

Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle au service de la formation

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques. Possibilité d'hébergement.



Contact :

CFPPA de Verdilly
4 avenue Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY

Tel : 03.23.69.15.47 - Fax : 03.23.69.31.92

Mail : cfppa.verdilly@educagri.fr

Site internet : www.cfppa-verdilly.fr